



Leading the excellence network for NGOs

«Non à la violence et le harcèlement envers les femmes et les filles dans le monde du travail ! »

«Le Premier Ministre s'est affirmé davantage avec la ratification de la convention n°.190 de l'OIT qui a pour but de donner encore plus de protections aux femmes et aux filles dans le monde du travail »



Suraj Ray, le président de MACOSS : «Un appel au gouvernement d'appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard des employeurs qui ne respectent pas la convention n°.190 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) afin d'éliminer toute forme de violence et du harcèlement envers les femmes et les filles dans le monde du travail»

Dans le cadre du projet STITCH (A Strengthened Network for Greater Impact), le Mauritius Council of Social Service (MACOSS), l'Organisation ombrelle des ONGs (Organisations Non-Gouvernementales)

à Maurice a récemment organisé un atelier de travail pour renforcer la capacité de ses membres et de ses partenaires sociaux sur la convention n°.190 concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail. Il est important de noter que Maurice est le 4ème pays en Afrique et le 7ème pays dans le monde à avoir ratifié la convention n°.190. Mais ce qui est remarquable, c'est que Maurice est le 1er pays dans l'Océan Indien à avoir ratifié cette convention.

Depuis juillet de l'année dernière, MACOSS s'est lancé dans une campagne de communication à travers l'île et au sein des entreprises contre la discrimination à l'égard des femmes et des filles sous toutes ses formes. Plusieurs activités furent organisées en vue de conscientiser les travailleurs et les entrepreneurs, tout comme les employeurs.

Durant ces deux dernières années, s'appuyant sur une étroite collaboration avec les parties prenantes et ses partenaires sociaux, MACOSS a tenu plus d'une vingtaine d'ateliers de travail sur le sujet d'égalité des genres à travers l'île. Il est à souligner que l'engagement de MACOSS ne s'arrête pas qu'aux problèmes de la violence et du harcèlement envers les femmes et les filles, mais s'investit également dans la lutte contre toute sorte de discriminations, de violences et de violations des droits humains dont sont aussi souvent victimes les lesbiennes, gays et bisexuelles, transgenres et intersexuées, entre autres.

Dans sa démarche d'encourager le développement durable et inciter les acteurs économiques et sociaux à prôner une politique égalitaire, inclusive et saine envers l'être humain dans son ensemble, que ce soit sur le plan économique, social ou émotionnel, le MACOSS a beaucoup mis accent sur le rôle incontournable que doivent jouer les acteurs économiques et sociaux eux-mêmes ; surtout les employeurs et les employés, tout en s'appuyant sur la convention n°.190, le code du travail et les objectifs de développement durable. Cependant, MACOSS a eu l'occasion de souligner à maintes reprises les enjeux qui guettent les plus vulnérables de la société civile mettant en garde les auteurs de violences et de harcèlements, mais aussi tirant la sonnette d'alarme contre ceux qui font fi des droits humains tout en pratiquant une politique honteuse, discriminatoire et abusive, non seulement envers les femmes et les filles, mais aussi à l'encontre de la communauté LGBTQI+.

MACOSS se sent concerné par la section 114 de la Workers Rights Act de 2019 qui fait mention de Violence at Work alors que la nouvelle convention de l'OIT parle de «violence et harcèlement» et «violence et harcèlement fondés sur le genre». D'ailleurs, la convention no.190 de l'OIT va plus loin dans sa démarche et invite les



états signataires à noter que «les définitions figurant dans la législation nationale», c'est-à-dire le Workers Rights Act, «peuvent énoncer un concept unique ou des concepts distincts». Du coup, il est nécessaire que le code du travail soit amendé sous la section 114 en vue d'éliminer tous confusions qui peuvent subsister en droit. Ainsi, MACOSS lance un appel au gouvernement et au ministère de tutelle de faire le nécessaire. Cela permettra aux travailleurs d'avoir recours à une meilleure protection contre la violence et le harcèlement.

MACOSS a aussi organisé plusieurs activités sous le projet STITCH, incluant le sous-projet 'Men2Men' afin de renforcer les compétences des ONGs et des individus à mieux comprendre le besoin de travailler avec les hommes pour lutter contre la violence basée sur le genre (VBG), ainsi que dans le combat contre la discrimination pratiquée à l'égard des filles et des femmes, ceci afin de permettre l'inclusion et pour une meilleure participation féminine dans le développement et l'avancement socio-économique du pays. MACOSS aspire à ce que le gouvernement et les autorités concernés prônent une politique de société juste, équitable et un lieu de travail sain. Dans ce même élan MACOSS fait aussi un appel aux employeurs de respecter les droits des travailleurs, et surtout ceux des femmes. D'ailleurs dans son message aux travailleurs à l'occasion de la fête du travail, ce 1er mai, le Président du MACOSS a salué la décision du Premier Ministre et l'engagement du gouvernement de donner encore plus de protections aux femmes et aux filles dans le monde du travail avec la ratification de la convention n°.190 de l'OIT l'année dernière et qui entre en vigueur en juillet de cette année.

MACOSS est satisfait que les objectifs sous le projet STITCH aient été réalisés avec une forte participation de personnes de tous bords. A noter que le projet a directement touché plus de 800 individus, dont plus de 600 femmes et filles, et plus d'une centaine des ONGs. MACOSS remercie ses membres, ses partenaires sociaux et tous les acteurs de la société civile qui ont contribué d'une manière ou d'une autre pour faire de ce projet, STITCH, un grand succès. Les échanges d'information, le partage des vécus des hommes et des femmes, et les interactions qui ont eu lieu entre MACOSS, les ONGs et la société civil furent très riche en expériences et par-dessus tout, très fructueuses.



MACOSS/06.05.2022

